

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2015

Le dix-sept mars deux mille quinze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaients présents :

Mme BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, DUVAL Gérard, adjoints,
Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE Géraldine, MARRO Corinne, VANIER Pascaline,
MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, conseillers municipaux.

Excusé(s) absent(s) donnant pouvoir :

Mme BACHELEY Françoise pouvoir à M. CARLIERE Frédéric,
Mme LEBER Sophie pouvoir à M. MALO Jean Marc,
Mme OUTURQUIN Béatrice pouvoir à M. FONTANIE Guy,
M. ROSE Marc pouvoir à M. GERON Michel.

Absent(s) : Mme BELLANGER Nadine, M. JOUTEL Yves.

Soit 21 membres présents - 4 pouvoirs - 21 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance :

Un auditeur assistait aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 19 mars 2015

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Examen de propositions de la Caisse d'Epargne

- pour le prêt de 600 000 € pour les investissements 2015-2016
pour le prêt relais anticipant le versement du FCTVA et des subventions pour la salle
culturelle

Les élus valident la proposition de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 600 000 € au taux de 1.84 % sur 20 ans.

Le principe du prêt relais est voté.

Question n° 2 : Examen de la proposition de l'association ACTIOM permettant la mise en place du dispositif « Ma commune, ma santé »

Mme Bellet fait part du constat d'inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé. Les contrats collectifs en entreprise donnent aujourd'hui une réponse destinée uniquement aux salariés.

L'association ACTIOM propose des solutions négociées à des conditions tarifaires avantageuses pour les personnes non salariées. Elle invite ses collègues à une réflexion afin de savoir si la commune peut envisager la mise en place du dispositif « Ma commune, ma santé », offre de service élaborée par l'association ACTIOM.

Mme Vanier corrobore les propos de Mme Bellet.

M. Duval fait état de son désaccord. Il compare l'action de l'association à celle d'une société commerciale. Il s'interroge sur la dénomination "mutuelle communale", la recherche de l'accréditation de la commune et pose la question : pourquoi cette volonté d'obtenir le " label communal "? A quoi cela sert-il ?

M. Fontanié lève la séance en proposant à ses collègues de réfléchir à la mise en place de ce dispositif.

Séance levée à 19 h